COMPTE RENDU SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents: M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints.

Mme Céline REJASSE, M. Henri ROBERT, M Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX

Absent Excusé: Mme Frédérique VALLON, Mme Anne KLEINE, M Bernard MOIRAND

<u>Pouvoir</u>: Mme Frédérique VALLON donne pouvoir à M Jean Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Anne KLEINE

donne pouvoir à Mme Céline REJASSE, M Bernard MOIRAND donne pouvoir à Mme Sylviane NEE

Secrétaire de séance : Mme Céline REJASSE

Début de séance : 18h00

Invité M LECHEVALIER Trésorier de Brantôme en Périgord

Le compte rendu du 22 mars est accepté

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES:

SDE24 (Syndicat Départemental d'Energie)

Mme Sylviane NEE informe que M Bernard MOIRAND et M. le Maire ont participé à la réunion du SDE24. Une grande étude de l'éclairage public va être faite pour 2019, Problème avec les éclairages LED. Le budget est très important 7m€ par an.

• PLUI (Plan Locale d'Urbanisme Intercommunale)

Mme Sylviane NEE Informe que Bernard MOIRAND s'est rendu à une réunion sur le PLUI. Celui-ci est maintenant en préfecture pour approbation. Des enquêtes publiques seront programmées ainsi que des permanences avec les commissaires enquêteurs pour répondre aux administrés. A cette occasion, des modifications ou mise à jour seront possibles.

Le SPANC (Service Public d'assainissement non collectif) prévoit de contrôler la commune en 2019. Une liste d'entrepreneurs pour l'assainissement va être proposée.

Pour le SDIS (Service Départemental Incendie Secours), il faudra prévoir un schéma incendie qui définira les contrats, les contrôles, les entretiens, par qui et par quoi.

• SVS (Syndicat à Vocation Scolaire) La Chapelle Faucher Saint Pierre de Côle

Mme Céline REJASSE informe que le Compte Administratif et le Budget ont été votés. Notre participation sera de 12 527.04€. M. BANCHIERI a été élu Vice-président du SVS suite à la démission de Mme COMMERY. L'accompagnatrice du bus arrête son contrat au 30 09 2019. Une candidature a été reçue.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

M. le maire expose le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement, soit

Résultat exploitation : + 18 621.44

Résultat investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement + 38067.37 Solde des restes à réaliser - 27 501 .00

M. le Maire propose au Conseil Municipal pour l'affectation du résultat d'exploitation 2018

Recettes d'investissement au compte 002 + 5 756.60 Recette d'investissement au compte 1068 + 12 864.84

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal:

- accepte les propositions du Maire
- Autorise M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire

Délibéré à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 (TH.TFB.TFNB)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des trois taxes directes locales, et compte tenu : de la diminution des dotations de l'Etat

décide

au Cadre II (Décisions du Conseil Municipal - N°3 « Taux votés ») de voter pour 2019 sur la commune de LA CHAPELLE FAUCHER les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION 9.20 %
- TAXE FONCIERE(BATI) 10.65 %
- TAXE FONCIERE (NON BATI) 82.35 %

Délibéré à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2019/COMMUNE:

FONCTIONNEMENT Dépenses : 250 227.91 €

Recettes: 250 227.91 €

INVESTISSEMENT Dépenses : 144 224.51€

Recettes: 144 224.51 €

Délibéré à l'unanimité.

PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE AU 01/04/2019

Suite à une erreur matérielle, la délibération n°322 est annulée, en effet il fallait lire qu'à compter du 1^{er} avril 2019, le coût du repas enfant passe de 2.60 € à 2.70 € et le coût du repas adulte de 4.90 à 5 € **Délibéré à l'unanimité**

PERMANENCE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

DE 8H00 A 11H30

Céline REJASSE, Jean Pierre CHATEAUREYNAUD, Henri ROBERT

De 11h30 A 15h00

Thierry DENEPOUX, Claude BERSAC, Christian MAZIERE

DE 15H00 A 18H00

Sylviane NEE, Claude BERSAC, Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

QUESTIONS DIVERSES

Date du repas des ainés. Le dimanche 13 octobre 2019

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire, Christian MAZIERE.

